

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte SURELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Bénédicte SURELLE, M. Cyrille MARLE, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Philippe PLANCHARD, M. Michel JALLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Brigitte TRIPON, Mme Marie-Laure BOISSON, Mme Christine LEBON, Mme Elisabeth GATARD, M. Anthony PAUCHARD, Mme Anaïs SCHAUFFLER

Absents excusés : Mme Elodie CAILLARD donne pouvoir à M. Anthony PAUCHARD
M. Sébastien DAVOINE donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO
M. Eric LAFFOND donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte TRIPON

Madame la Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du PV du 20 mars 2026
- 2) Vote des taux d'imposition directs 2026
- 3) Versement aux Associations des subventions communales et Intercommunales
- 4) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026
- 5) Vote du Budget Primitif 2026
- 6) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget commune
- 7) Réhabilitation de la Station d'Épuration – Avant -Projet
- 8) Vote du Budget Primitif 2026 – Assainissement
- 9) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget Assainissement
- 10) Création d'un poste permanent de Rédacteur – 35 h 00
- 11) Commission des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- 12) Nomination d'un délégué de l'Agence Technique Départementale (ATD)
- 13) Convention pour stérilisation des chats errants
- 14) Adhésion de la Commune de Raveau au SIAEP Bourgogne Nivernaise au 1^{er} janvier 2027
- 15) Adhésion de la Commune de Rix au SIAEP Bourgogne Nivernaise au 1^{er} janvier 2027
- 16) Questions diverses

Délibération n° 2026-18 : Vote des taux d'imposition 2026

Pour ne pas avoir d'effet préjudiciable pour les administrés, et par souci d'équité, Madame la Maire ainsi que son équipe, font le choix de ne pas augmenter en 2026 les taux d'imposition suivants, qui resteront les mêmes que pour l'année 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35.33 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 41.01 %
Taxe d'habitation: 21.09 %
Cotisation foncière des entreprises : 19.98 %

Le conseil vote à l'unanimité

Délibération 2026-19 : Versement des subventions 2026 aux associations communales et intercommunales

Madame la Maire donne lecture du montant de la subvention allouée à chaque association suivant leur demande faite auparavant auprès de la mairie et statué également par la commission des finances. Deux nouvelles associations ont été rajoutées pour l'exercice 2026, celle des chats libres du CH Pierre Loo et le maquis de la cave :

- ACVG	20 €
- ARAC	20 €
- Association les Tours de Passy	900 €
- Comité des Fêtes Varennes-les-Narcy	800 €
- Philharmonie Charitoise	200 €
- Société de chasse Varennes-les-Narcy	100 €
- Association la Promenade Enchantée	400 €
- Association Passy Randos	400 €
- Les chats libres du CH Pierre Loo	150 €
- Le Maquis de la Cave	250 €

Le conseil vote à l'unanimité

Délibération 2026-20 : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026

Les opérateurs de télécommunication, les concessionnaires ENEDIS et GRDF sont autorisés à occuper le domaine public par permission de voirie ou par convention. Aussi, chacun verse une redevance qui pour l'année 2026 sera de :

- EDF	245,00 €
- TELECOM	1.476,42 €
- GAZ	414,00 €
-	

Le conseil adopte à l'unanimité ces montants.

Délibération 2026-21 : Vote du Budget Primitif 2026 – Commune

Mme la Maire indique que la commission des finances s'est réunie le 10 avril 2026 pour l'établissement du budget primitif et qu'elle le juge cohérent ; Mme la Maire donne lecture des prévisions budgétaires de l'exercice en cours, ce qui représente par section :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses : 1.101.441,00 €
Total des recettes : 1.414.894,59 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 360.429,56 €
Total des recettes : 360.429,56 €

Après avoir entendu la lecture de ces propositions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026.

Délibération 2026-22 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget Commune

La nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif de faire des virements de crédits dans la même section, de chapitre à chapitre (sauf le chapitre 012 correspondant au personnel) à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de la section, sans prendre de décision modificative. Cette disposition permet plus de souplesse. Madame la Maire doit simplement prévenir l'ensemble du conseil municipal, lors de la prochaine séance, des mouvements budgétaires.

Suite à ces explications, Madame la Maire demande à ce que soit voté la mise en place de la fongibilité des crédits pour le budget primitif 2026.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération 2026-23 : Réhabilitation de la station d'épuration de Villatte – Avant projet

Nièvre Ingénierie, Maître d'œuvre du dossier sur la réhabilitation de la station d'épuration de Villatte a ajouté des précisions et finalisé l'avant-projet qui permettraient de faciliter peut-être l'obtention d'une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Madame la Maire redonne le montant des travaux et les montants des subventions demandées auprès de la DETR et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, ce qui représenteraient :

Travaux : 245.000 € HT (dépenses subventionnables) soit 294.000 € TTC

Aide de l'AELB (35%) :	85.750 € HT
Aide au titre de la DETR (40%) :	98.000 € HT

Part restant pour la commune (25%) :	61.250 € HT
--------------------------------------	-------------

Madame le Maire espère obtenir un versement de subventions au maximum mais sans grande certitude.

Une fois l'accord du montant alloué suite à la demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), Madame le Maire réunira la commission des finances pour les démarches à poursuivre en vue de l'obtention d'un emprunt.

Délibération 2026-24 : Vote du Budget Primitif 2026 – Assainissement

Madame la Maire informe que la commission des finances qui a eu lieu le 10 avril 2026 a jugé également l'établissement du BP assainissement cohérent et procède de la même façon en donnant lecture des prévisions budgétaires 2026 par section, soit :

Section d'exploitation :

Total des dépenses : 33.225,00 €

Total des recettes : 42.400,66 €

Section d'investissement :

Total des dépenses : 331.426,80 €

Total des recettes : 334.530,32 €

Après avoir entendu la lecture de ces propositions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026.

Délibération 2026-25 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget Assainissement

Madame la Maire donne les mêmes explications que précédemment pour obtenir plus de souplesse sur les virements de crédits entre section, pour le budget primitif 2026 - assainissement et demande au conseil municipal de délibérer.

Les membres du conseil, vote à l'unanimité.

Délibération 2026-26 : création d'un poste permanent de rédacteur – 35 h

Madame la Maire informe l'ensemble du conseil, que la secrétaire générale de mairie au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, sera en retraite dès le 1^{er} septembre 2026 et qu'il faut la remplacer.

Ce remplacement nécessite la création d'un poste permanent à temps complet, de rédacteur à raison de 35 h/hebdomadaire relevant de la catégorie B de la filière administrative. Cet emploi sera pourvu soit par un fonctionnaire, soit par un agent contractuel sur le fondement de l'article L322-8 du CGFP.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2026-27 : Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Suite au renouvellement du conseil municipal de 2026, une nouvelle commission des impôts doit être instituée pour chaque commune. Cette commission se compose du Maire ou de l'adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la commune est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat est identique à celle du conseil municipal. Aussi la direction générale des finances publiques demande qu'il soit proposé 24 membres sur l'ensemble des contribuables de la commune afin de sélectionner les 12 commissaires deux mois après l'installation du nouveau conseil.

Après avoir entendu les propositions faites par Mme. la Maire, le conseil vote à l'unanimité cette désignation.

Délibération 2026-28 – Désignation d'un délégué à l'Agence Technique Départementale

Suite aux élections municipales de mars 2026, le conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale doit être également renouvelé par moitié et pour cette élection qui aura lieu le 5 juin 2026, il est nécessaire que la commune adhérente à cet organisme, désigne son nouveau délégué.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Mme Elisabeth GATARD, Conseillère municipale comme déléguée et représentante titulaire à l'ATD afin d'y siéger lors des assemblées générales.

Délibération 2026-29 – Convention pour la stérilisation des chats errants

Depuis 2026, les municipalités doivent organiser activement la stérilisation des chats sans propriétaire. Afin d'éviter la prolifération, Madame la Maire peut organiser leur capture, les faire stériliser, identifier puis les relâcher sur leur lieu de capture.

Madame la Maire propose de collaborer avec l'association « les chats libres du CH Pierre Loo » de la charité-sur-loire et la clinique vétérinaire Donzy et Cosne à Cosne-sur-Loire.

Après avoir entendu les explications apportées par Mme la Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce partenariat et autorise Madame la Maire à signer la convention, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération 2026-30 – Adhésion de la commune de Raveau au SIAEP Bourgogne Nivernaise

La commune de Raveau a demandé son adhésion à partir du 1^{er} janvier 2027 auprès du SIAEP Bourgogne Nivernaise qui a approuvé à la majorité.

Les communes adhérentes à ce syndicat doivent également prendre une délibération et voter pour de nouvelles adhésions.

Au regard de l'impact sur le SIAEP, le conseil municipal n'approuve pas cette demande et vote contre l'adhésion de la commune de Raveau au SIAEP Bourgogne Nivernaise

Délibération 2026-31 – Adhésion de la commune de Rix au SIAEP Bourgogne Nivernaise

La commune de RIX a fait la même demande d'adhésion pour le 1^{er} janvier 2027 auprès du SIAEP Bourgogne Nivernaise. Suite aux explications apportées par Madame la Maire, le conseil municipal délibère et vote contre cette adhésion.

Questions et informations diverses

Madame la Maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026 en Préfecture, et qu'il faut que trois grands électeurs soient désignés pour élire les sénateurs.

Les trois grands électeurs représentant la commune seront : Mme Bénédicte SURELLE, Madame Elisabeth GATARD et Monsieur Cyrille MARLE.

Madame la Maire informe qu'il faut désigner une personne représentant la commune auprès de la Pépinière à la Charité-sur-Loire.

Mme Christelle DE FIGUEREIDO se propose pour être la représentante.

Un mail a été adressé à Mme la Maire au sujet de la carte Avantages Jeunes qui leur permet de bénéficier de nombreux avantages et réductions auprès de partenaires culturels, sportifs et loisirs. Aussi, Madame la Maire fait part au conseil de cette proposition faite par Info Jeunes Nièvre et le conseil municipal décide de reporter à l'année prochaine ce partenariat.

Madame la Maire a été approchée concernant le placement de personnes dans le cadre du travail d'intérêt général. L'ensemble du conseil municipal aimeraient qu'on leur apporte des réponses à leurs interrogations.

Une proposition a été faite auprès de Madame la Maire au sujet d'installation de bornes électriques sur la commune. Après avoir entendu les explications de Mme la Maire et notamment sur la prise en charge par la commune des frais annuels du compteur électrique l'ensemble du conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Mme Christelle DE FIGUEIREDO, première adjointe au maire, annonce que Mme LAFRAGETTE Sylvie a été élue Présidente du SITS de la Charité-sur-Loire et qu'elle-même a été réélue Vice-Présidente.

Le SITS n'ayant plus les mêmes fonctions qu'auparavant puisque la Région Bourgogne - Franche Comté a pris le relais, l'ensemble du conseil syndical souhaite dissoudre ce syndicat qui se fera en fin d'année ; aussi, ils ont voté leur budget pour l'année 2026 et ont fixé la part par habitant à 0.35 € ce qui représente pour la commune une participation de 319.55 € annuelle.

M. Jean-Louis FONTAINE, conseiller municipal, a été sollicité pour savoir ce qu'il en était de l'arbre écroulé près du lavoir à Sainte Hélène après la tempête du 13 août 2025 et dont une partie est tombée chez un administré. Madame la Maire répond que la commune s'est rapprochée de cet administré pour qu'il déclare un sinistre auprès de son assurance et à ce jour nous n'avons toujours pas été contactés par l'assureur.

M. Jean-Louis FONTAINE, demande à Madame la Maire qui a été élue 3^{ème} Vice-Présidente à la Communauté de Communes les Bertranges, si une intervention pourrait être possible pour faire venir des médecins à la Charité-sur-Loire.

Madame la Maire déplore que les médecins ne souhaitent pas venir dans la Nièvre et qui plus est en Bertranges, malgré une aide apportée pour leur installation par le PETR Val de Loire, la Communauté de Communes les Bertranges et l'ARS.

M. Jean-Louis FONTAINE demande également si une remise en peinture des grilles du cabinet des infirmières pourrait être planifiée.

Mme Marie-Laure BOISSON, conseillère municipale est désireuse de savoir qui suit les travaux faits par les agents municipaux. La réponse apportée est Madame la Maire et les Adjoints.

Madame la Maire indique qu'une demande sera faite aux agents de remplir un planning hebdomadaire, pour contrôle.

Clôture de séance à : 20 h 30

La secrétaire de séance,
Brigitte TRIPON



La Maire,
Bénédicte SURELLE

